



## Droit de retrait pour une infirmiere

Par **Darrondeau**, le **22/02/2010** à **20:41**

Bonjour,

Je suis infirmière dans un centre de dialyse (auto dialyse). Depuis quelques mois la situation se dégrade. Patients de plus en plus lourd (pas de chariots de réa ....) aucune relation avec le médecin. Nous travaillons sans filet nous avons peur pour nos diplômés et nos patients.

**Est ce que nous pouvons invoquer le DROIT DE RETRAIT ??? Et est que celui ci peut être collectif. Merci de me répondre. Une infirmière une équipe en détresse .**